LE BACCALAUREAT

L'Office du Baccalauréat de l'Université de Lille communique :

SERIE PHILOSOPHIE

Sont admis définitivement les candidats dont les nom suivent :

Mlles Alfchain Cécile, Aglave Suzanne, (B.), MM. Allard Jean, Alloschery Gérard, Alluin Jules, Amand Claude, Antheaume Georges, Augeix Averlant Michel, (B.), Bachy Jean, Mlle Badot Monique, M. Baillet Robert, (A.B.), Mlles Bailly Lucette, Barbet Colette, MM. Barbet Paul (A. B). Barbier Pierre, Barrard Jacques, Basillien Jean, Bataille Henri, Beaumeister Jean, Mlles Becue Yvette (A. B.), Béhague Colette, Beirnaert Claude (A.B.), Mlle Bellanger Jeannine (B.), MM. Bera Guy, Berger Roger, Mlle Berlemont Thérèse, M. Bernard Jean, Mlles Berquin Gisèle, Bertaux Colette (B.), Berthe Jacqueline, MM. Berthe Léon, Bertin Pierre, Bétremieux Pierre, Mlle Betry Pascale, MM. Beuvelet Gaston, Biloir Gérard (A.B.), Bomez Edmond, Blaise Pierre Blanckaert Henri, Blaquart Henri, Mlle Blary Lucienne, M. Bocquet Jean, Mlles Bocquet Renée, Boelens Adrienne, M. Bogaert Marc, Mlle Boillin Suzanne, M. Bollinger Joseph, Mlles Bombled Janine, Boniface Denise (A.B.), Bonnave Jeanne, Bonnel Jacqueline (A.B.), Bonte Monique, MM. Borrewater Jacques, Boube Joseph, Bouchard Jacques, Mlle Boulange Françoise, M. Bouron Michel, Mlle Boursy Geneviève (A.B.), M. Bouvron Louis (B.) Mlle Brailly Marie (B.), MM. Braud Gilbert, (A.B.), Bremesse Jean (A.B.), Mlle Breuil Monique (A.B.), Breuvart Julienne, M. Briand Jean, Mlle Bridet Christiane (A.B.), MM. Bridoux Louis, Brossard Maurice, Broutard René, Mlles Broutin Annette, Brule Annick, Brulle Jeannine, Brun Marie-Ange, Budin Micheline (A.B.) Butez Elisabeth, Caboche Simone, MM. Calbardure Pierre, Cambreleng André, Mlle Candelle Janine, M. Caron Noël, Mlle Carpentier Christiane, MM. Carrez Jacques (A.B.), Carrez Maurice (A.B.) Cathelain Louis, Mlles Catry Thérèse, Caubet Paulette (A.B.), MM. Caux Pierre, Chanson Jean, Mlle Chapuis Colette (A.B.), MM. Chatelain Maurice (A.B.) Chatroussat Jacques, Chemin Guy, Mlles Chesnel Thérèse, Chevalier Françoise, M. Chevalon Jean, Mlles Choquet Marie (A.B.), Choteau Marguerite, Claisse Lucette, Cleenewerck Jeannine, M. Clerc Jean, Mlle Clerc Marie-Rose, M. Chudde Jean-Pierre, Mlle Cockempot Lucienne, Codron Georgina, Colle Andrée, MM. Come Marcel (A.B.), Compagnon Paul, Condette Georges, Convain Henri (A.B., Coorên Marcel, Copin Gilbert, Copin Gustave, Coquerelle Roger, (A.B.), Corbeaux Maurice (A.B.), Cornil Emile (A.B.), Cortier Fernand, Couret Marcel (A. B.), Courtin Pierre, (A.B.), Mlle Créteur Fernande, MM. Crombez Jacques, Crombez Julien, Cuvillier Robert, Cuvillier Roger, Cyffers Bernard, Mlle Domidé Marguerite, MM. Danel Jean, Danjou Benoît, Dardot Francis (A.B.), Davion Charles, Dauthieu Gilbert, Debailleul Marie, M. Deberdt André, Mlle De Bonnières Jeanne d'Arc, M. Debus Gustave, Mlle Decaudin Monique, M. Dechery Maurice Mlle De Cock Pharaelde. (A.B.), M. Decourtray Albert, Mlles Decouvelaere Françoise, Decrept Reine, Deffaux Simone (A.B.), M. Defrance Gérard (A.B.), Mlle Defrance Marthe, M. Degardin Jacques, Mlle Degrave Fernande (B.), M. Deguines Pierre, Mlle Dekeersschieter Andrée, M. De Keulenaer Jean, Mlle DelabaereJeanne, M. Delaby Michel, Mlle Delachapelle Jeanne, MM. Delahaye Paul, Delahaye Robert, Delahoutre Michel Delance René (A.B.), Mlle Delanoy Thérèse (T.B.), MM. Delassaux Jacques (A.B.), Delcambre Jean Delearde Roger, Deleau Léon, Delebarre Pierre (A.B.), Mlle Delemazure Suzanne, MM. Deleplace Jean, Deleplanque Marcel, Mlles Delevacque Geneviève, Delevoye Elisabeth, M. Delhaye Pierre, Mlle Deligny Gilberte, MM. Dellieux Alexandre, Delmotte Claude, Mlle Delmotte Claude, Mlle Deloffre Madeleine, M. Deplanque André (A.B.), Mlles Depoilly Jeannine (A.B.), Delporte Raymonde (A.B.), Delva Françoise, Delvallée Rose, M. Demaret Clémet, Mlles Denys Renée, Depierre Marie-Claire MM. De Pinho Léonel, (A.B.), Dereume Maurice, Deroses Georges, Derousseaux Joseph (A.B.), Mlles Deruy Yvonne, Descamps Nicole, M. Desmoulin Jean (B.), Desmulle Noella (A.B.), M. Detrez Camille (B.), Mlle Devaux Pauline (A.B.), MM. Devolsin Jean (A.B.), Devulder Gérard (B.)

Mlle Dewailly Françoise, MM. Dewerdt Jean (A.B.), Dewidehem Pierre Dhaussy Camille (A.B.), Dherbecourt Geneviève, MM. D'Herbomez Emile, Dhollande Jacques, Dierikx Gabriel, Diers Louis (A.B.), Disant René, Mlle Dispa Marie, M. Docquier Jean (A.B.) Mlles Dorange Germaine, Doublier Colette, Doublez Yvonne, Douchet Yvette, MM. Drouffe Roland, Drueane Pierre, Dubeaux René, Mlles Dubly Christiane, Dubois Denise, Dubois Dubois Yvette, MM. Dubur Roland (A.B.), Ducastelle Yves (A.B.), Mlle Du Chastel De La Howarderie Marie-Blanche (A.B.), MM. Ducrocq Marcel, Dudot Charles (A.B.), Duez George, Mlle Dufour Renée (B.), M. Dujardin Jules (A.B.), Mlle Duliche Geneviève, MM. Dumillon Raymond (B.), Dumont Pierre (A.B.), Dumont René, Mlle Dumont Thérèse, M. Dumoulin Paul, Mlle Dupire Claire, M. Dupont Lucien (A.B.), Mlle Duquenoy Micheline, MM. Dutholt Henri (A.B.), Ehretsmann François (A.B.), Espinouse Pierre (A.B.), Mlle Faille Juliette, M. Falempe Pierre, Mlles Fasquel Suzanne (A.B.), Fauvet Gisèle, M. Feitve Arthur, Mlle Fenouillet Madeline (A.B.), MM. Fiévet Georges, Fihey Jacques, Mlle Flajollet Marie-Ange, MM. Flament Jacques, Floquet Jacques (A.B.), Mlles Fontaine Denise, Fontaine Marie-Louise, Fourmanoir Denise (A.B.), MM. Fournier Daniel, France Pierre (A.B.), François Henri, Mlle Freteur Denise, MM. Galland Paul, Gardez Pierre, Geiregat Maurice (A.B.), Mlles Geoffroy Denise, Gertgen Thérèse, M. Geus Maurice, Mlle Gillet Jacqueline MM. Gillet Pierre, Gladieux Pierre Gluski José, Gonse Michel, Mlles Gorisse Sabine, Granier Jacqueline (B.) MM. Grécourt Guy, Griboval André, Mlle Grincourt Félicie, MM. Gronier Jacques, Gros Ivon, Grosmann Pierre, Guichard Pierre (A.B.), Gumez Jean, Guyot Jacques, Mlles Gyre Yorlanda, (A.B.), Hadengue Yvonne, M. Halley Amédée (A.B.), Mlles Hambert Michelle, Hannebicque Colette, MM. Harger Jacques (A.B.), Harlay Emmanuel (A.B.), Hatton Pierre, Hazard Jean, Mlles Helbecque Gisèle (A.B.), Hellot Madeleine (A.B.), M. Hennebelle Etienne, Mlle Henges Lucie (B.) M. Hericotte René, Mlle Hermez Jacqueline (A.B.), M. Heroguer Jacques, Mlles Heroguer Jeanne, Herteler Nelly, M. Hiolle Jules (A.B.), Mlle Hochart Marie, MM. Hocquet Georges, Hoffmann Claude, Mlle Hornez Suzanne, M. Houard Robert, Mlle Houcke Renée, M. Houdart Henri, Mlle Houdot Geneviève, MM. Huart Jacques, MM. Huguet Louis (A.B.), Huyghe Louis, Ildis Pierre, Mlle Jaisson Lucile, M. Jean Philippe, Mlles Jeanroy Marie, Joinville Paulette (A.B.), MM. Joveniaux Pierre (B.), Jovenin Raoul, Jupin Pierre (A.B.), Mlle Kellner Noémie, MM. Kernanec Yves, Kervaree Yves, Mlle Kmety Henriette, Labbens Thérèse, M. Lachambre Christian Mlle Lacoste Marie-Louise, M. Lacroix Albert (A.B.), Mlle Lacroix Madeleine, M. Lafond (B.), Mlles Laigaux Paule, Laine Alice, Lambiet Marie (A.B.), M. Lamouret Léo, Mlles anglet Jacqueline, anvin Geneviève (A.B.), MM. Laquay René, Larere Louis (A.B.), Mlles arieux Joséphe, Lasne Antoinette, Laude Lucienne, MM. aurent Marcel, aurent Roger, Mlle avertu Geneviève, MM. Lavoisy Pierre, Le Bœuffle André (A. B.), Mlles Le Borgne Suzanne, Lebrun Janine, MM. Le Clerc Antoine (A.B.), Leclercq Jean, Lecocq Jean, Lecompte André (A.B.), ecouty Joseph, Mlle Lecroart Marie-Jeanne, Lecru Henriette (A.B.), M. Ledoux Jean, Mlles Ledru Suzanne, Lefaix Odette, Lefebvre Francine (A.B.), Lefebvre Gilberte, Lefebvre Jacqueline, Lefebvre Lucile (A.B.), M. Lefebvre Michel, Mlle Lefebvre Renée (A.B.), M. Lefèvre Jacques, Lefèvre Jean (A. B.),-Legrand André (A.B.), Legrand Jean, Mlle Legras Germaine, MM. Legros Jacques emaire Armand, Mlles Lemaire Madelein, Lemaître Françoise (A.B.), Lenoir Marguerite, MM. Lepaon André (B.) Lepoutre André, Leroy Pierre (A.B.), Mlle Lesay Charlotte, MM. Lescuyer Alfred, estavel Georges, Mlle Leurette Yvonne, M. Levoque Joseph, Mlle Levoir Jeannine, MM. Lheureux Jean, Lhomme Henri (A.B.), Mlle Liber Geneviève, MM. Liefooghe Paul, Lievrouw Daniel Lixon Henri, Mlles Lobry Micheline, Locquet Suzanne Loecher Paulette, Lœuillet Lucette, Logez Andrée, MM. oire Gérard (A.B.), Loof Pierre (A.B.) Loquet Francis (A.B.), Louise Guy, Mlles Louvet Geneviève, Lowagie Cécile, M. Luce Jean (T.B.), Mlles Maes Bernadette, Maes Geneviève, M. Maes Louis (A.B.) Mlle Mailliet Madeleine M. Major Jean, Mlle Mallez Claude (A.B.)

MM. Marlière Roland, Marolle Robert, Marquette Gilbert (B.), Martel Alexis (A. B.), Martin Jean, Mlles Martin Nicole, Martin Renée, Martinache Thérèse (A. B.), Mascré Lucette, Masset Jeanne (A. B.), MM. Mathaux Paul (A. B.), Mathias Henri, Mlle Mayeur Jeanne (B.), M. Meurisse Robert, Mlles Mieizyewski Alline, Milczarek Gisèle (A. B.), M. Miquey Gaston, Mlles Monsigny Liliane (A. B.), Montay Colette, M. Montgermont André, Mlle Mortier Christiane, MM. Mouchart Robert, Mouty Jean, Muselet Jacques, Mlle Naert Emilienne (A. B.), M. Namuroy Claude (B.), Mlle Namuroy Elisabeth, MM. Naturski Jean (A. B.), Nicolas René (A. B.), Ninove Jean, Mlle Normand Denise (A. B.), MM. Obeuf Marcel, Occuidant Lucien, Ohaco Raymond, Mlle Oseon Denise (A. B.), M. Osteux Roger (A. B.), Mlle Oyssellet Marie (T. B.), MM. Paladre André (B.), Pannetier Jean, Mlle Papeleu de Nordhout Thérèse, M. Pasquier Pierre, Mlle Patoux Simone (A. B.), MM. Pedowski Constantin (A. B.), Peene Roger (B.), Mlles Pennequin Cécile, Penneqkin Francine, MM. Peron Pierre, Peronnet Pierre, Mlles Perrin Marguerite (B.), Perussel Janine (B.), Petit Jacqueline, M. Petit Jacques, Mlle Pinoche Anne (A. B.), MM. Pipart Edmond, Pique Edmond, Piton Camille, Mlles Ployart Bernadette, Pluquet Noelle, Poidatz Nicole, M. Poinsot Robert, Mlle Poret Gisèle, MM. Pouilliette Robert, Pouilly Alfred, Poupart Jean, Preux André, Mlle Prieur Camille (B.), MM. Prieur Francis (A. B.), Prince Claude, Prouvost Jacques, Mlle Quennehen Micheline, M. Quentin Gilbert, Mlles Quintret Francine (A. B.), Rachenne Henriette, Ramel Madeleine, MM. Raoult Daniel (A. B.), Reghem Charlemagne (A. B.), Reisenthel Pierre, Rémy Michel, Mlle Renard Janine, M. Renard Jean Mlles Renier Denise, Renier Jeanne Richard Anne, Richard Nelly, MM. Richard René, Riff Georges (B.), Mlle Rigaux Françoise, MM. Ringotte Arthur, Roch André, Roseel René, Roussel Pierre (A. B.), Mlles Roux Nelly (B.), Saint-Georges Josette, Miné Sallet Germaine, Mlle Samarcq Marguerite, M. Savary Raymond (A. B.), Mlle Schulhof Ginette (A. B.), M. Scony Jean-Marie (A. B.), Mlle Screpel Jeanine (A. B.), MM. Seghi Durando (A. B.), Sellier Charles (A. B.), Mlle Sence Jeannine (B.), M. Senezergues Jean, Mlles Sinoquet Marguerite (B.), Sinoquet Simone (A. B.), Six Thérèse, M. Smith Michel (A. B.), Mlles Sonntag Thérèse (A. B.), Soufflet Christiane, Spy Andrée Staes Thérèse, M. Stankiewiez Jacques, Mlles Staub Elisabeth (A. B.), Steen Simone (A. B.), MM. Steenhouwer Bernard (B.), Stoops René, Mlles Sueur Colette, Sulmont Monique, Tabary Geneviève, Taffin Suzanne, MM. Tetin Roger, Thibaut Maurice (B.), Tilloy Roger, Tonier Charles (A. B.), Mlle Toscano Janine, MM. Toulemonde Gérard, Toussaint Robert, Trédez Guy, Mlle Turpein Jacqueline (A. B.), M. Vaast Philippe (A. B.), Mlle Val Michèle (A. B.), MM. Valembois Michel, Vancoillie Henri (A. B.), Mlle Vandamme Geneviève (A. B.), MM. Vandamme Jean, Vandeputte Raymond, Mlle Vanderhaeghe Ghislaine, M. Vande Wiele Jean (A. B.), Mlle Vanhoorne Solange, MM. Vanhoye Albert, Vasset Louis, Vasseur Gérard, Vasseur Paul, Vatin Jean, Verbeurgt Julien (T. B.), Mlles Vergriète Geneviève (A. B.), Vermersch Marie-Claude, MM. Vidon Paul, Vigreux Gérard, Vilchair Bernard (B.), Vilette Marc, Vitrant Jacques, Mlle Waeles Jacqueline, MM. Wallard Paul, Wallon Raymond, Mlle Wannebroucq Jeanne, M. Watine Christian, Mlles Wattigny Rose, Wibaux Claire, M. Willocquet André, Mlle Wittouck Solange (A. B.).

SERIE MATHEMATIQUES

Sont admis définitivement les candidats dont les noms suivent :

MM. Alluin Jules (A.B.), Andriés Michel, Bancourt Charles, Balon Michel, Bayart Jacques (A.B.), Béal Francis, Beaumeister Jean (A.B.), Bécard Roland (B.), Bécart Maurice, Belmer Jean, Bertin Gustave (A.B.), Beudin Jean, Bidart Jean-Marie, Mlle Biston Mauricette, MM. Boeraeve René, Bonnet Jacques, Bonneville René, (A.B.), Borel Gérard (A.B.), Boucher Henri (A.B.), Mlle Bouchez Marie-Thérèse, MM. Boudoux D'Hautefeuille Marie-Hubert (A.B.), Bracq Jacques, Braud Gilbert (A.B.), Breynaert Paul Brom Bernard (A.B.), Bultel Gilbert Mlles Butruille Marie (A.B.), Caron Paulette, MM. Carrez Maurice (A.B.), Catez Albert Catteau Gérard, Mlle Cavenel Odille, MM. Chamant Raymond, Chevalier Francis, Christ Fernand, Coffigniez Jean (B.), Coppens Marcel, Coquelle Jean (A.B.), Costes René, Cotton Gervais (A.B.), Mlle Croix Geneviève (A.B.), MM. villier Robert (T.B.), Cuvillier Roger (A.B.), Cyffers Bernard (B.), Danquigny Jules (A.B.), Darras Michel (A. B.), Darras Roger, Debelvalet Jean (A.B.), Debyser Pierre, Decaux Aimable, Decaux Jean, Decroix Robert, De Goedt Michel (A.B.), Dehaussy Jacques (A.B.), De La Houplière Marc (A.B.), Delance René (B.), Mlle Delanoy Thérèse, MM. Delattre René, Delearde Paul, Delearde Roger (A. B.), Delecœuillerie Michel, Delplanche Edgard (A.B.), Deman Paul, Mlles Demizel Francine (B.), Dequeker Raymonde (A.B.), Derreveau Léonce, Derville Alain (B.), Despas André (B.), Destoppeleire André, Detournay Emile, Devigne Fernand, Devolsin Jean, Dewavrin Marcel, De Witasse Thézy, (A.B.), Dhalluin Roger, Dogny Pierre, Dolez Robert (A.B.), Mlle Dolicque Jacqueline, Donnez Georges (A.B.), Douchy Paul (B.), Mlle Drouot Christiane (A.B.)

MM. Dubois Jacques, Dubout Paul, Duflos Victor (A. B.), Duhem Pierre, Dujardin Georges, Dumont Ghislain, Dumont Marcel, Durieux Jean, Duriez René, Emig Jean, Fabre André, Pagot Jean, Pasquelle Pierre, Finet Marcel (A. B.), Flament Jacques (A. B.), Fondeur Pierre, Fourmanoir Jean Fourmy Roger (A. B.), Mlle Fournier Madeleine, MM. Frysou André, Garlnois Pierre, Grassart Armand, Grave Ernest (A. B.), Mlle Grégoire Néva (A. B.), MM. Grosmann Pierre, Guillot Claude (A. B.), Hendtschoewercker André, Hénocq Roger, Heraud Pierre (A. B.), Ildis Pierre (A. B.), Jorant Michel, Kien Jean, Mlle Lallart Louise, MM. Lavaine André, Ledoux Pierre (A. B.), Lefebvre Claude A. B.), Lefebvre Jean (A. B.), Lefèvre Maurice, Leleu Gaston, Lemay Jean, Lemire Jules (A. B.), Lemoine Roger, Lesage Charles, Lesage Jules (B.), Leverd René, Lobry Georges (A. B.), Louchart Henri, Luce Jean, (B.), Machut Lucien, Maison Jacques (A. B.), Marc Gabriel (A. B.), Marcant Gérard, Martin Claude, Mathieu Jean, Maurice Michel, Mayot Marcel (B.), Mercier Robert, Mesureur Gilbert, Meurillon Roland, Miara Jean, Nelrinck Jules (B.), Nelis Pierre, Nuez Jean (A. B.), Nulluy Robert (A. B.), Osteux Roger (A. B.), Pattou Georges, Penet Georges (A. B.), Perraudin Paul, Petit Henri Léon, Pierrin Edmond, Plantier Jean, Plouvier Charles (A B.), Portugale Henri, Potdevin Alfred, Prévot Joseph, Prevoteau Jean-Marie, Mlle Pruvost Monique, MM. Quincy Robert, Rivaux Emile, Roland René, Roussel Pierre (B.), Mlle Roux Nelly, MM. Savary Raymond, Schmandt Lucien, Schultheis Maurice, Sensey Jean, Smith Michel (A. B.), Soyez-Martin Marcel, Mlles Sprigg Jeanne, Steen Simone (A. B.), MM. Trédez Guy, Trouillez Jean (A. B.), Uriac Robert (B.), Vaast Philippe, Vandaele Gérard, Vandekerkem Jean (B.), Vankerckhove Alfred, Vanieuwenhuyse Jean, Van Renterghem Jacques, Vatin Jean (B.), Vibes Jean-Virgile (A. B.), Wacheux Max, Mlle Wacquez Janine, MM. Ziegler Charles (A. B.), Ziegler Pierre.

T. S. F.

RADIO-BRUXELLES RELAYÉ PAR RADIO-LILLE

LUNDI 21 JUILLET

7 h. : Musique matinale.
7 h. 30 : Informations.
7 h. 45 : Disques.
8 h. : Concert varié.
9 h. : Langue allemande.
9 h. 20 : Chansons allemandes.
9 h 30 : Informations.
11 h. 30 : Concert apéritif.
12 h. . Groupe rythmique.
12 h. 30 : Orchestre-Radio.
13 h. : Informations.
13 h. 15 : Orchestre-Radio.
13 h. 30 : « Agence Pipite ».
13 h. 35 : Groupe rythmique.
13 h. 45 : Orgue de fantaisie
14 h. : Piano et chant.
14 h. 30 : Interruption de l'émission
16 h. : Informations.
17 h. : Orchestre de danse.
17 h. 50 : Mosaïque musicale.
18 h. : Chronique littéraire.
18 h. 10 : Orchestre-Radio.
19 h. : Récital de piano.
19 h. 30 : Informations.
19 h. 45 : Disques.
20 h. : « Fedora ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 21 Juillet 1941. — Soleil : Lever à 6 h. 11 ; coucher à 21 h. 42.

Aujourd'hui : Saint Victor. — Demain : Sainte Marie-Madeleine.

ACCIDENTS DE TRAVAIL RÉSULTANT DE FAITS DE GUERRE

Une loi dont le texte est publié par le « Journal Officiel » fixe les règles d'amélioration applicables aux engagements volontaires et service civil de la défense passive en cas d'incapacité de travail.

Elle prévoit qu'en cas de blessure reçue, d'accident éprouvé ou de maladie contractée ou aggravée par le fait ou l'application des services des engagements volontaires et services civils de défense passive les intéressés soient, pendant la durée de leur incapacité temporaire de travail, indemnisés dans certaines conditions. Les intéressés ont droit au remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques sur la base des durées en vigueur pour les accidents du travail, à moins qu'ils ne soient hospitalisés aux frais de l'Etat dans des établissements civils ou militaires.

De plus, est publiée une loi interprétant et complétant la loi du 24 octobre 1940 relative à la rétribution des accidents du travail résultant du fait de guerre. Cette loi prévoit : 1° paiement des indemnités temporaires aux victimes par les employeurs qui seront remboursés par le fonds de solidarité ; 2° exercice du contrôle médical pour le fonds de solidarité ; 3° en application de l'article 2 de la loi du 24 octobre 1940, annulation des contrats d'assurances souscrits pour la couverture des risques définis à l'article premier de la loi ; 4° modalités de la gestion financière du fonds afin de permettre l'organisation des remboursements et des paiements, notamment fixation des recettes et dépenses et couverture des dépenses du personnel et du matériel.

NOMINATION DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aux termes d'une loi qui vient d'être promulguée à Vichy, nul ne pourra être nommé désormais maître de conférences dans une faculté, s'il n'est inscrit sur une liste d'aptitudes à l'enseignement supérieur établie par le secrétaire d'Etat à l'Education nationale après consultation d'une commission restreinte composée de spécialistes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de 625 000 000 DE FRANCS

SITUATION AU 31 MAI 1941

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France	2 477 636 454 44
Avoirs dans les banques et chez les correspondants	774 131 969 62
Portefeuille, effets et bons de la Défense nationale	17 338 163 252 50
Coupons à encaisser	354 050 569 05
Reports	148 286 26
Avances sur garanties	264 835 386 86
Comptes courants divers	2 707 285 984 60
Rentes, actions, bons et obligations	31 233 816 85
Participations financières	21 220 459 10
Immeubles et Immobilière parisienne et départementale	68 018 388 75
Comptes d'ordre	201 948 553 31
Actionnaires	302 189 750 »
	24 743 857 851 36

PASSIF

Capital	625 000 000 »
Réserves	390 000 000 »
Bénéfices reportés à nouveau	17 641 803 36
Intérêts et dividendes à payer aux actionnaires	48 727 867 77
Comptes de chèques	6 357 717 308 96
Dépôts à échéance fixe	365 348 500 »
Comptes courants divers	16 372 495 149 99
Acceptations à payer	1 330 072 270 62
Comptes d'ordre	433 854 950 67
	24 743 857 851 36

La situation au 31 mai des agences de l'étranger n'étant pas parvenue, les chiffres ci-dessus présentés ont été établis en tenant compte, pour ces guichets, de la dernière situation reçue au siège de la Société. 11.312

ERRATUM

COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN

Rectificatif a l'Avis aux Actionnaires publié le 15 Juillet 1941 :

L'ouverture de la Souscription aux 222.500 Actions nouvelles est fixée au 25 Juillet et non au 24, ainsi qu'il a été annoncé. 11.316

Conservez un intestin solide ! prenez chaque soir GRAIN de VALS sa qualité inchangée en fait toujours le régulateur classique et efficace des fonctions digestives et intestinales 11.330

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me CHIROUSSOT Notaire à Maubeuge

SOCIETE ANONYME

LES BRASSERIES RÉUNIES D'HAUTMONT

Capital : 1.500.000 francs
Siège social : HAUTMONT (Nord)
Rue des Bateliers, N° 22

Par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, dont une ampliation certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de Me CHIROUSSOT, Notaire a Maubeuge, suivant acte reçu par lui le 3 juillet 1941, tenue au siège social, le 25 juin 1941, il a été notamment apporté aux statuts les modifications suivantes :

Article 18. — Le texte ancien est remplacé par le suivant :

La Société est administrée par un Conseil d'Administration, composé de quatre membres au moins et de sept au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

Article 22. — Le texte ancien est remplacé par le suivant :

Le Conseil nomme parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine un Président qui peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise même au dehors des actionnaires.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les séances du Conseil sont présidées par l'Administrateur délégué par le président ou par celui de ses membres que le Conseil désigne.

Article 23. — Le texte ancien est remplacé par le suivant :

Le Conseil d'Administration sur la convocation de son Président ou de la majorité de ses membres, se réunit au siège social ou dans tout autre endroit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Tout administrateur, peut, par mandat spécial, déléguer à l'un de ses collègues la faculté de voter en son lieu et place dans une séance déterminée. Un Administrateur ne peut toutefois avoir plus de deux voix, y compris la sienne.

Tout Administrateur empêché de prendre part à une délibération peut également exprimer son vote par correspondance postale ou télégraphique.

La présence effective, la représentation ou le vote par correspondance des trois membres au moins du Conseil d'Administration sont nécessaires pour la validité des délibérations.

Toutefois, une séance pour être valablement tenue devra réunir la présence effective de deux membres au moins du Conseil si celui-ci comprend trois à cinq membres et de trois membres s'il comprend plus de cinq membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, ou exprimant leur vote par correspondance ; en cas de partage, la voix du Président de la séance est prépondérante.

Article 24. — Le texte ancien est remplacé par le suivant :

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les Administrateurs présents à la séance, la justification du nombre des Administrateurs en exercice et du nombre des Administrateurs ayant participé à la délibération résulte vis-à-vis des tiers de l'énonciation dans la délibération tant des Administrateurs présents que de ceux absents ou excusés.

Les copies ou extraits de ces délibérations à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le Président du Conseil ou par deux Administrateurs, ayant ou non pris part à la réunion.

En cas de liquidation, ces copies ou extraits peuvent être certifiés par le ou l'un des liquidateurs.

Article 26. — Le texte ancien est remplacé par le suivant :

Le Président remplit les fonctions de Directeur Général. Aucun autre membre du Conseil d'Administration ne peut être investi des fonctions de Directeur de la Société.

Le Conseil transmet au Président, Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour lui permettre d'assurer ou de faire assurer par le Directeur Général la gestion normale et courante de la Société.

Toutefois, le Président peut nommer un Comité composé, soit d'Administrateurs, soit de Directeurs, soit d'Administrateurs et de directeurs de la Société.

Les Administrateurs qui font partie de ce comité peuvent recevoir une part dans les bénéfices supérieure à celle des autres Administrateurs.

Dans le cas où le Président est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un Administrateur ; cette délégation doit toutefois être donnée pour une durée limitée.

Si le Président est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

Si le Président du Conseil n'assume pas les fonctions de Directeur Général, le Directeur Général qui doit être pris en dehors des Administrateurs est nommé par le Conseil d'accord avec le Président.

Le Conseil délègue à ce Directeur les pouvoirs qu'il juge convenables pour l'administration courante de la Société et pour l'exécution des décisions du Conseil.

Le Directeur Général exerce ces fonctions pour le compte et sous sa responsabilité personnelle du Président.

Les fonctions de Directeur Général exercées par le Président, prennent fin de plein droit en même temps que ses fonctions, soit de Président soit d'Administrateur.

Les fonctions de Directeur Général si elles ne sont pas exercées par le Président, cessent en même temps que celles de ce dernier, sauf en cas de décès, d'interdiction, démission ou révocation du Directeur Général.

Le Conseil détermine et règle les attributions, avantages et les émoluments fixes et proportionnels, participations sur le chiffre d'affaires ou sur les bénéfices à porter aux frais généraux, alloués au président en raison du contrôle et de la responsabilité qui lui incombent.

Au Directeur général et aux Directeurs et sous-directeurs, il fixe tous cautionnements ainsi que toutes conditions d'engagement ou de révocation de ceux-ci ; il passe, s'il y a lieu à cet effet, tous contrats et traités.

Le Conseil peut aussi conférer à telles personnes que bon lui semble et par mandat spécial, des pouvoirs soit permanents, soit pour un objet déterminé et dans les conditions de rémunération soit fixes soit proportionnelles qu'il établit.

Article 27. — Le texte ancien est remplacé par le suivant. — Tous les actes concernant la société décidés par le Conseil ainsi que les retraits de fonds, de valeurs, les mandats sur les banquiers débiteurs et dépositaires et les souscriptions, endos, acceptation ou acquisition d'effets de commerce, sont signés par le président du Conseil d'administration s'il remplit les fonctions de Directeur Général ou par le Directeur Général, à moins d'une délégation spéciale du Conseil à tout autre mandataire ; ces personnes pourront signer conjointement ou séparément.

Article 29. — En fin de l'article est ajoutée la phrase « le tout sauf l'effet des prescriptions légales »

Article 43. — La fin de l'article, à partir des mots « dans tous les cas prévus ci-dessus, l'Assemblée n'est regulièrement constituée... », est remplacee comme suit (nouvelle rédaction) :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises dans toutes les conditions de convocation de quorum de vote de majorité — ou en un mot de tenue imposee par toutes les lois et tous les décrets-lois en vigueur lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 45. — Le texte ancien est remplacé par le suivant. — Il est dressé chaque semestre par le Conseil d'Administration un état sommaire de la situation active et passive de la société et, au 31 décembre de chaque année, un inventaire général de l'actif et du passif.

Dans cet inventaire les divers éléments de l'actif social subissent la diminution de valeur et les amortissements ordinaires et extraordinaires qui sont jugés convenables par le Conseil d'administration.

Le Conseil pourra, chaque année, effectuer sur les bénéfices tous prélèvements qu'il jugera convenables pour la constitution d'un fonds de prévoyance destiné à faire face à tous risques imprévus.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes doivent être établis chaque année dans la même forme que les années précédentes et les méthodes d'évaluation des divers postes doivent être immuables à moins que l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des motifs exposés dans le rapport des commissaires, n'approuve expressément chacune des modifications apportées soit au mode de présentation des chiffres, soit aux méthodes d'évaluations.

Le compte de profits et pertes doit exprimer sous des rubriques distinctes les profits et les pertes de provenances diverses.

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes sont mis à la disposition du ou des commissaires quarante jours au plus tard avant la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle.

Les mêmes documents et généralement tous autres qui, d'après la loi ou les décrets-lois, doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée

Deux expéditions de l'acte de dépôt précité du 3 juillet 1941 avec, en annexe, la copie intégrale du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 1941, ont été déposées au greffe du tribunal d'Avesnes-sur-Helpe fonctionnant commercialement le 19 juillet 1941.

Pour Extrait et Mention,
CHIROUSSOT.
13195

Etudes de Me Robert VANDENBUSSCHE, Docteur en Droit, Notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire et de Me Fernand GOMBERT, Docteur en Droit, Avoué à Lille, 33 rue d'Inkermann.

LICITATION DEQUEECKER-HEQUETTE

A VENDRE

Le Lundi 18 Août 1941, à 14 heures, en la salle des Adjudications de la Chambre des Notaires à Lille, 7, rue de Puébla.

VILLE DE

LA MADELEINE-LEZ-LILLE

Article premier : Rue de la Chapelle nos 49 à 63 : HUIT PETITES MAISONS **Mises à prix : 7.000 francs chacune,** avec faculté de réunion.

Article deuxième : Rue de la Chapelle, Impasse Bomart, nos 2 à 6 et 3 à 19. **DOUZE MAISONS. Mises à prix 10.000 francs chacune,** avec faculté de réunion.

Article troisième : Rue du Chauffour n° 22. **UNE MAISON, mise à prix 55.000 francs.**

Article quatrième : Rue de Marquette n° 21 : **UNE MAISON. Mise à prix : 7.000 francs.**

AVIS IMPORTANT. — Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de Monsieur le Préfet du Nord, à Lille, l'autorisation d'acheter, conformément à la loi du 16 Novembre 1940, seront autorisées à porter des enchères.

Il est recommandé de solliciter cette autorisation préfectorale au moins 15 jours avant la vente.

S'adresser pour tous renseignements :

à Me ROBERT VANDENBUSSCHE, Notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire ,dépositaire du Cahier des Charges.

A Me Fernand GOMBERT, avoué poursuivant la vente à Lille, 33, rue d'Inkermann. 13.214

Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 50 millions de francs
SIÈGE SOCIAL :
à Paris (8e), 26, rue de la Baume
ANNEXE :
à Châtelguyon (Puy-de-Dôme) 31, Avenue de Belgique
Registre du Commerce :
Seine n° 124.377

EMPRUNT 4 % AOUT 1931

Deuxième Tirage d'Amortissement

Conformément au tableau d'amortissement, 4.000 obligations de l'emprunt 4 % Août 1931, ont été amorties en 1941